

# Nouvel arrivant depuis novembre 2022 :

*ou ceux depuis novembre 2021 absents à la cérémonie du 18 novembre 2022*

Retournez-nous ce formulaire dûment rempli en mairie  
ou par mail à [coordonateur.event@saint-pathus.fr](mailto:coordonateur.event@saint-pathus.fr)

\* Champs obligatoires

Nom / Prénom \* : .....

Adresse postale \* : .....

Date d'arrivée \* : .....

Une invitation vous sera envoyée prochainement par courrier pour participer à la cérémonie et partager un moment convivial en présence de Monsieur le Maire, l'équipe municipale et les Présidents d'associations de la commune.



*Les informations collectées à partir de ce formulaire sont traitées par la Mairie de Saint-Pathus située au 6 rue Saint Antoine 77178 Saint-Pathus dans le cadre de l'organisation de la cérémonie des nouveaux arrivants. Vos données font l'objet d'un traitement informatisé, elles sont destinées au service communication et seront conservées 30 jours après la date de la cérémonie. Les informations mentionnées par une (\*) sont indispensables. Conformément à la Loi Informatique et Liberté Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. Vous pouvez exercer vos droits par mail à : [dpo@saint-pathus.fr](mailto:dpo@saint-pathus.fr) ou par courrier à Mairie de Saint-Pathus (DPO) 6 Rue Saint-Antoine, 77178 Saint-Pathus. Pour plus d'information concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez consulter notre politique en ligne sur le site [www.saint-pathus.fr/](http://www.saint-pathus.fr/).*



[www.saint-pathus.fr](http://www.saint-pathus.fr)